



**Conseil de la Communauté
Séance du 29 septembre 2022**

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 06/10/2022 SLOW

ID : 037-200043065-20220929-2022_09_01-DE

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 22 septembre 2022

Date d'affichage :

Le 30 septembre 2022

Nombre de conseillers
Communautaires :

En exercice : 32

Présents : 27

Votants : 30

Votes exprimés :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le jeudi vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Thierry PRIEUR, Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA (à partir du point II), Madame Marie ARNOULT (jusqu'au point XI), Madame Françoise THOMERE, Monsieur Bernard PEGEOT, Madame Josette GUERLAIS, Monsieur marc LEONARD, Madame Marie-France HUREAU, Monsieur Brice RAVIER, Madame Myriam SANTACANA, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Madame Sylvie FOURNIAL (suppléante de M. Didier ELWART), Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Madame Maud TESSIER (suppléante de M. Philippe DENIAU), Madame Christine FAUQUET et Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Monsieur José BONY à Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Bernard PEGEOT à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Rémi LEVEAU à Monsieur Brice RAVIER et à partir du point XII Madame Marie ARNOULT à Madame Christine FAUQUET.

Excusé(s) : Monsieur Pascal GASNIER.

Secrétaire de séance : Madame Blandine BENOIST.

Délibération n°2022 – 09 – 01

**Administration générale
Installation d'un nouveau conseiller communautaire**

Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L5211-1 et L5214-16 ;

Vu le Code électoral notamment son article L 273-10 ;

Vu la démission de Monsieur Richard Chatellier par courrier en date du 11 août 2022 reçu par la Président de Val d'Amboise le 17 août 2022 ;

Vu la démission de Monsieur Romaric Rochette, candidat de même sexe, élu conseiller municipal, suivant sur la même liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire, par courrier en date du 14 septembre reçu par la Président de Val d'Amboise le 20 septembre 2022 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 21 septembre ;

Considérant que le code électoral prévoit, lorsqu'un siège de conseiller communautaire devient vacant pour quelque cause que ce soit, qu'il est pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal, suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu.

Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal sur la liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires, il est fait appel au premier conseiller municipal de même sexe sur la liste des conseillers municipaux non conseiller communautaire.

Considérant que Monsieur Romaric Rochette, candidat de même sexe, élu conseiller municipal, suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu, a fait part au Président de Val d'Amboise de son refus de siéger au conseil communautaire.

Considérant que Monsieur Cyrille Martin, élu maire de Nazelles-Négron le 14 septembre 2022, est le premier conseiller municipal de même sexe sur la liste des conseillers municipaux non conseiller communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **Prend acte** du fait que Monsieur Cyrille MARTIN devient conseiller communautaire.
Monsieur Cyrille MARTIN est immédiatement installé.

Le Président,

Thierry BOUTARD

